



La Gazette

Journal de la fonction publique

N° 10
6 avril 1998
Bimensuel

DOSSIER

Concours d'idées pour une meilleure administration

8,5 millions de francs seront affectés en 1998, au titre des réallocations de ressources, à la réalisation de projets visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services publics. Ils financeront l'augmentation de l'offre de formation permanente, l'engagement d'un médiateur, etc.

En 1999, 15 millions devraient être disponibles. Pour autant que l'on dispose d'idées réalisables et conformes à l'objectif général!

Vous avez des idées?

Chaque collaborateur de l'Etat peut soumettre, jusqu'au 11 mai, un projet qui s'inscrit dans l'un des trois axes suivants:

- assainir les finances publiques;
- prendre en charge les conséquences sociales de la démarche d'économies;
- financer des prestations nouvelles ou renforcer les prestations existantes prévues dans les priorités gouvernementales.

Pour connaître les conditions de participation, adressez-vous à la DEM (démarche d'économies et de modernisation de l'Etat), tél. 316 25 46.

Dans ce numéro



COURRIER

Le credo du syndicat SUD

2



EMPLOI

Le Bulletin des postes vacants

8



MODERNISATION

L'évaluation des missions de l'Etat

12



MON PC

Informatique vaudoise: l'ordre est pour demain



La diversité et les incompatibilités qui entrent le développement de l'informatique à l'Etat de Vaud devrait bientôt cesser. Un défi pour Francis Randin, le nouveau chef de la DPSI. Il se donne le temps de convaincre les services qu'ils ont intérêt à une unification des matériels et des logiciels. Interview.

Page 10



TSV

La «salle des miroirs» du chalet de l'Ordre du temple solaire à Cheiry (octobre 1994)



CONSEIL D'ETAT

Daniel Schmutz: dix-sept ans au gouvernement



«Il faut combattre les conservatismes, qu'ils soient le fait de la droite ou de la gauche.» C'est, parmi d'autres, l'une des convictions qui habitent Daniel Schmutz au moment où il trace le bilan d'une carrière de dix-sept ans au Conseil d'Etat. Interview.

Page 14



«Le credo de SUD»

Pourquoi SUD? A cette question, votre journal, porte-parole de la pensée officielle, n'a pas répondu dans l'article consacré à la naissance attendue de cette nouvelle fédération syndicale.

Y répondre serait en effet, reconnaître l'opposition entre deux conceptions du rôle de l'Etat dans la société civile. D'une part, la conception promue par les hiérarchies et le sérail politique, adeptes du «management», de l'autre, celle qui voit dans l'Etat l'élément régulateur, compensatoire et référentiel des activités sociales, hors du champ des luttes attisées par les intérêts privés.

Face à la dérive économiste qui prétend à la modernité alors qu'elle marche à reculons vers l'ultra-libéralisme de la société sans Etat-garant des libertés, SUD, avec d'autres forces syndicales ou associatives, veut affirmer au contraire l'absolue nécessité du développement des services publics, publics dans leur destination, dans leur fonctionnement, dans leur justification.

Qui, parmi les usagers, ne comprend la nécessité de garantir - pour que le droit ait un sens - l'accès à la santé, à la formation ainsi que l'exercice de la solidarité sociale? Où trouver mieux et plus que dans le service public l'assurance d'impartialité et d'équité de traitement dans l'exercice de ses droits? Qui, face à la désorganisation de l'économie et de l'emploi, ne voit l'urgence d'une riposte organisée, large et forte?

Des menaces anciennes prennent corps et s'amplifient avec la présentation de l'avant-projet de loi sur le statut. Les adversaires déclarés des services publics - eux et leurs affidés traditionnels ou de cir-

constance - ont cru pouvoir concocter à huis clos un plan qui ne procède d'aucune négociation avec celles et ceux auxquels il prétend s'appliquer. Déjà s'organise une consultation auprès des «milieux économiques», aussi nombreux que favorables aux thèses qui, au-delà du démantèlement de l'Etat, visent à l'affaiblissement de tous les droits sociaux. Nous voici aux frontières de l'urgence.

Si SUD n'existe pas, il faudrait le créer. Voilà ce que pensent celles et ceux qui ne veulent pas baisser les bras. Ils sont majoritaires dans la fonction publique et le secteur subventionné: Solidaires, Unitaires, Démocratiques.

Aristide Pedraza, avec quatre autres membres du secrétariat de SUD

Contribution des ecclésiastiques (suite)

Je comprends l'étonnement de Mme Girardet concernant la non réaction des pasteurs et diacres (réd. La Gazette N° 10: *Modèles de paiements différenciés*).

Peut-être ne lisons-nous pas assidûment ce journal, mais en tout cas, nous ne le recevons régulièrement que depuis le début de l'année. La première information parue dans La Gazette N° 5 est antérieure à cette situation.

Alain Martin

Précisions sur la caisse de pensions

(réd.) - Un téléphone anonyme nous incite à préciser les chiffres cités dans *La Gazette N° 10* pour le calcul des rentes.

Le calcul de la rente donnée en exemple correspond bien à 50% du salaire brut, mais à 60% du traitement cotisant. Si on prend l'exemple d'un salaire brut de frs. 120'000,-, la rente touchée après 35 années de cotisations se montera à frs. 64'836,-, c'est-à-dire 54% du traitement brut ou 60% du traitement cotisant. En effet, plus le traitement est élevé, plus le pourcentage en comparaison avec le traitement brut augmente, puisque la déduction de coordination est un montant fixe pour tous les niveaux de salaire.

Déménagement de l'Office des requérants d'asile

Après l'Office cantonal des étrangers, c'est au tour de l'Office des requérants d'asile (OCRA) de rejoindre l'avenue de Beaulieu à Lausanne. Ensemble, ils composent le Service de la population et des migrations. En plus de ses

activités traditionnelles, l'OCRA est chargé de mettre en place la procédure de renvoi, attribue une aide au retour et applique les mesures de contraintes. En tout, il occupe une douzaine de personnes et gère environ 13'000 dossiers.

Nouvelle adresse: OCRA, 19, avenue de Beaulieu, 1014 Lausanne. Tél. 021/316 46 20.

La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/316 40 50

Fax 021/316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

AUTREMENT DIT...

Un président déjanté

Philippe Biéler passe le moins de temps possible dans sa bagnole. Même minuscule, verte et dûment estampillée ATE, la voiture de l'écologiste ne sert qu'au trajet Maracon-Pontaise-Château et retour (encore que le concessionnaire tente de la reprogrammer pour passer par la Riponne).

Tant et si bien que lorsqu'il arrive au BAP, notre président choisit le chemin le plus court au travers du parking, au risque d'égratigner quelques véhicules militaires, pour arriver - en biais - sur l'emplacement qui lui est réservé. La manœuvre demande du doigté, car l'espace entre la trajectoire du bolide et

la bordure en béton est aussi tenu que celui qui sépare le chef du DPSA de sa réélection au premier tour le 1^{er} mars dernier.

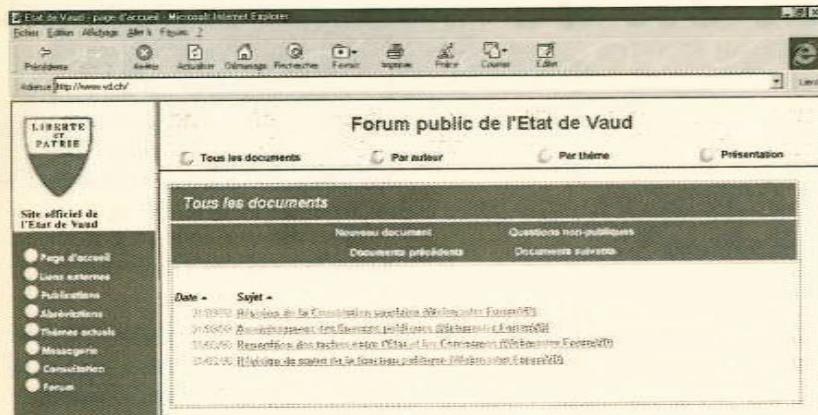
Ce qui devait arriver arriva. Débarquant un matin au bureau avec l'entrain d'un RMRiste qui voit les allocations familiales monter d'un coup à 200 francs, le président envoie son pneumatique en pleine vitesse dans la bordure. Avec les dégâts qu'on imagine. On raconte qu'il aurait déclaré depuis que son premier geste politique fort aux Infrastructures, outre la réduction du diamètre des giratoires de 36 à 34,2 mètres, sera le remplacement des bordures en béton par des parterres de jonquilles escamotables sur tous les parkings de l'Etat.

Philippe Anhorn



Forum public sur Internet

Afin de promouvoir l'échange d'idées et la concertation, la chancellerie d'Etat a décidé de lancer un forum électronique sur Internet (<http://www.vd.ch>). Il est signalé en première page



Le forum électronique qui vient d'être mis en place est un lieu virtuel d'échanges et de débat d'idées sur les thèmes actuels liés à la modernisation de l'Etat de Vaud. Il est lancé à titre expérimental avec la réforme du statut de la fonction publique comme sujet principal. En parallèle à d'autres questions d'actualité telles que la révision de la Constitution vaudoise, l'assainissement des finances publiques ou encore la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Comme sur une place publique, les utilisateurs peuvent exprimer leur avis, argumenter, objecter, infirmer, répondre aux opinions des autres visiteurs, etc. Ce forum vous permet d'exprimer votre opinion, en respectant bien entendu les règles ordinaires du savoir-vivre.

Un forum pour tous

Néanmoins, contrairement à un débat public, ce forum virtuel enregistre et répertorie les interventions, afin que les utilisateurs puissent suivre la chronologie des discussions qui ont eu lieu et participer au débat de manière optimale.

Il est ouvert à tous, aussi bien aux collaborateurs de l'Etat de Vaud qu'aux visiteurs extérieurs à l'administration cantonale vaudoise. Lorsque vous créez de nouveaux documents, on vous demande de vous identifier (même avec un pseudonyme), de telle sorte que chacun puisse ensuite suivre aisément le fil des discussions de tous les «orateurs».

Les possibilités d'utilisation

En tant que visiteur extérieur à l'administration cantonale vaudoise, vous pouvez bien entendu lire les messages des autres, mais également apporter votre contribution en créant vos propres documents.

Les fonctions offertes sont multiples :

- consulter les documents existants dans la base de données;
- créer un document principal sur un des sujets proposés, et y répondre;
- trier les documents, par date (ordre chronologique inverse ; tri par défaut), par auteur ou par thème;
- envoyer une requête non-publique à l'administration.

Comment procéder ?

L'utilisation est aisée : les documents créés s'affichent par date dans le cadre principal de votre écran. Les réponses à un document principal sont en retrait, ce qui permet de suivre le fil du développement de l'argumentation. Mais vous pouvez également trier les documents par thème ou par auteur, afin de mieux vous repérer. Ou lire le petit chiffre entre la date et les documents pour connaître le nombre de réponses enregistrées.

Enfin, le panneau supérieur vert vous offre la possibilité de concevoir de nouveaux documents, et de naviguer parmi ceux déjà créés.

Alban Schmid

Missions prioritaires

Théoriquement, L'Etat devrait désigner, parmi les missions dont il est chargé, celles qui sont prioritaires et celles qui le sont moins. Dire ce qui est nécessaire et ce qui, par les temps de crise budgétaire que nous connaissons, bascule dans le cercle du superflu. Après quoi on suppose qu'il pourra concentrer ses moyens financiers sur les missions prioritaires, et réduire son engagement sur les missions secondaires. Jusqu'à ce que l'équilibre entre dépenses et recettes soit rétabli. Ce scénario constitue l'un des piliers du plan d'assainissement des finances cantonales.

Pour pouvoir opérer ce type de choix en connaissance de cause, le gouvernement doit y voir clair dans la jungle des missions, des tâches ou des prestations dont il est chargé d'assurer l'exécution. C'est tout le sens du travail de reformulation des missions confié ce printemps à l'ensemble des chefs de service de l'administration vaudoise. (lire page 12). Les premiers échanges de vues, au-delà de la bonne volonté générale, ont mis à jour un important besoin de clarification. Ne serait-ce qu'au niveau du vocabulaire: certains disent mission pour désigner ce que d'autres appelleraient plutôt prestation, conduite politique ou suivi administratif.

Il est possible que cet exercice de clarification permette au Conseil d'Etat de désigner des missions, des tâches ou des prestations à supprimer, à redimensionner ou à confier à d'autres instances. Ces choix devront alors être confirmés par le Grand Conseil, puis par la population, puisque c'est principalement elle qui aurait à en subir les conséquences. Et l'administration devra s'adapter.

Mais la clarification pourrait aussi aboutir à une autre conclusion. Elle pourrait révéler que la fixation volontariste de priorités est illusoire. Souvent, en effet, les partisans les plus convaincus de ce type de démarche supposent des sacrifices possibles dans les domaines qu'ils connaissent mal, tout en excluant le moindre sacrifice dans leur domaine à eux. Si l'addition des gens qui disent «moins d'Etat» en pensant «sauf pour moi» donne une majorité populaire, on ne pourra pas économiser grand-chose. Mais on aura au moins de quoi convaincre cette majorité qu'elle n'a plus d'autre choix que d'augmenter les ressources de l'Etat.

Laurent Rebeaud



Jusqu'où va la liberté de religion?

L'Etat face aux dérives sectaires

Depuis la tragédie de l'Ordre du temple solaire, les cantons romands sont attentifs aux abus de la liberté de religion. Ils tentent de protéger des dérives sectaires les membres les plus vulnérables de la société. A commencer par les enfants.

Peut-on ouvrir des lieux de culte étrangers au christianisme, sans heurter les convictions indigènes? Peut-on, au nom d'un dieu ou d'un maître, séparer les enfants de leur famille? Peut-on porter un foulard islamique quand on enseigne dans une école chrétienne?

Pas plus que ses voisins, le canton de Vaud n'échappe à ces questions dont les réponses sont complexes, délicates, souvent dououreuses. C'est par mesure de précaution qu'il est attentif aux quelques élèves de ses classes dont les parents sont adeptes de sectes au comportement douteux. Et ce n'est pas arbitrairement qu'il a décidé d'opposer un refus à la demande des scientologues d'ouvrir une école privée sur son territoire. Sa réflexion, il la mène à la lumière de deux exigences démocratiques: la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme.

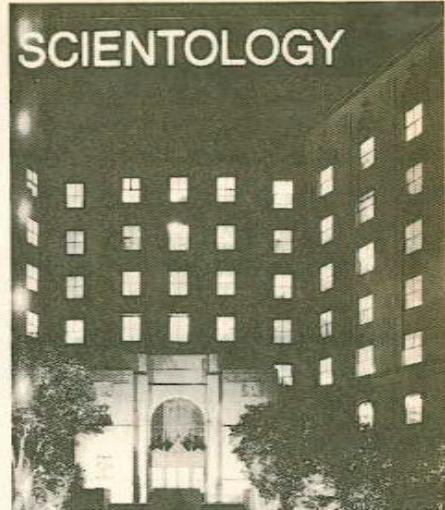
Non à une école soumise à l'Eglise de scientologie

En juin 1995, le Département de l'Instruction publique et des cultes (DIPC) a refusé le droit de diriger une école privée à une personne qui se réclamait de la scientologie. Saisi d'un recours, le Tribunal administratif a demandé un complément d'enquête à l'Etat. Peu après, une école enseignant selon une méthode prônée par les scientologues a été ouverte sans autorisation à Lausanne. Le chef du DIPC a demandé sa fermeture.

Aujourd'hui, le complément d'enquête réclamé par le Tribunal administratif a été fourni. L'Etat maintient sa position. «La réponse négative apportée à la demande d'ouverture d'une école dirigée par un scientologue manifeste clairement la volonté de l'Etat de ne pas autoriser, sur sol vau-

dois, un enseignement de ce type». Ce sont les termes du communiqué officiel.

Ce refus réitéré a pu surprendre. L'Etat l'a formulé en s'appuyant sur la Loi de 1984 sur l'enseignement privé, selon laquelle «nul ne peut diriger une école sans y être au préalable autorisé par le département.» Elle précise que «sont considérés comme écoles privées les établissements dispensant un enseignement qui se substitue à celui des écoles publiques.» La loi scolaire stipule, dans son article 4, que «l'école respecte les convic-



Siège de l'église de scientologie à Los Angeles. Une multinationale sectaire que le canton de Vaud tient à distance.

tions religieuses, morales et politiques de enfants et de leurs parents. Toute forme de propagande y est notamment interdite.»

Jusqu'où peut-on autoriser le port du voile islamique?

Ces derniers points sont limpides sur le papier, mais ô combien délicats à mettre en oeuvre dans un cas concret, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants. Jusqu'où va la liberté religieuse d'une jeune fille musulmane obligée par sa famille à cacher ses cheveux? Et où

Une stratégie intercantonale

En 1990, le député Michel Margot a déposé une interpellation sur les activités de certains mouvements religieux. La réponse a été préparée par le secrétariat général du DIPC. Le document, publié dans *Perspectives* en février 1991, reste un texte de référence.

Après les tragédies de Salvan et de Cheiry

Depuis, les tragédies, à nos portes, de Salvan et de Cheiry, ont bouleversé la population. Le sentiment général réclamait que les autorités agissent. En 1995, le député Laurent Baillif a déposé une motion «visant à la création d'une commission destinée à élaborer une stra-

tégie légale, sociale et réglementaire pour répondre à l'emprise de certaines organisations religieuses ou parareligieuses.»

«Le sujet est réellement apparu à ce moment-là», se souvient Michèle Girardet, adjointe au chef du Service universitaire et des cultes. Pour répondre à la motion, il a fallu travailler main dans la main avec d'autres services, entendre des spécialistes du droit de la famille, de la sécurité, de l'enseignement... «Nous nous sommes rendu compte qu'il s'agit d'un dossier à long terme, qu'il nous faut traiter de façon pluridisciplinaire, et en collaboration avec les cantons romands.»

Le rapport du Conseil d'Etat, en février 1997, a donc soutenu la motion de la Commission réclamée par Laurent Baillif. En même temps, l'Etat de Genève publiait son audit sur les dérives sectaires. C'est lui qui a pris l'initiative de convoquer sur ce sujet des états généraux, formés des chefs de départements romands, en charge de ce dossier. Jean Jacques Schwaab représentait l'Etat de Vaud.

De là est né un groupe de travail intercantonal, en fonction depuis l'été dernier. Y sont représentées les autorités politiques de tous les cantons romands, de Berne et du Tessin. Ce





Lieu de réunion de l'Ordre du temple solaire à Chêry (octobre 1994)

commence la propagande? Faut-il par exemple y assimiler le foulard islamique?

Les autorités genevoises ont répondu négativement à cette dernière question, en interdisant à une institutrice de porter le voile islamique en classe. Mais une telle interdiction ne s'applique pas nécessairement aux élèves; ceux-ci ont le droit d'être élevés dans la religion de leurs parents, et cette religion est souvent un élément constitutif de leur identité personnelle.

Les limites de la tradition judéo-chrétienne et... de la démocratie

«Nous vivons dans la tradition judéo-chrétienne», précise Fabien Loi Zedda, secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud. «L'école donne aux enfants les éléments qui leur permettent de lire et comprendre cette tradition. Elle ne se substitue pas aux parents dans ce domaine, mais les seconde; il ne lui appartient pas de dispen-

ser l'enseignement religieux ou catéchétique.»

Cet enseignement est assuré par l'Eglise, et son rôle dépasse celui d'élargir les connaissances générales de l'élève. Par lui, en particulier, l'enfant développe l'esprit d'analyse qui lui permet de juger les différentes croyances que lui proposent des mouvements à caractère religieux. Les enseignants peuvent s'appuyer sur François Berger, conseiller pédagogique secondaire de l'histoire biblique.

Le respect des traditions religieuses différentes

Ce cadre chrétien auquel l'école se réfère est celui de la société vaudoise, démocratique de surcroît. Et pluraliste. Les croyances religieuses des parents y sont respectées. Mais «toute propagande en classe est interdite», rappelle Fabien Loi Zedda. Les directeurs sont très attentifs à ce qui se passe dans leur école».

«Lorsqu'un cas apparemment porteur de difficultés surgit dans une classe, il convient toujours de privilégier le dialogue», indique François Berger.

Par des entretiens profondément respectueux des positions de chacun (parents, élèves, enseignants et directeurs), bien des malentendus ont pu être aplanis et des situa-

(Suite à la page 6)

groupe est présidé par M^e François Bellanger, l'un des auteurs de l'audit genevois. Il siège à L'Elysée, à Lausanne. Il se réunit une fois par mois pour dresser le bilan des problèmes rencontrés dans les cantons, et trouver un consensus entre les différences de sensibilités.

Vers une aide concrète aux victimes

Un centre d'information sur les religions et les croyances doit être organisé avec la caution officielle des cantons. Sa forme juridique reste à définir. C'est sur ce point que planche actuellement le groupe de travail intercantonal. Ensuite viendra la question concrète de l'aide aux victimes. L'avancée des travaux sera régulièrement soumise aux états

généraux.

«Nous devons agir au plus pressé, et nous garder de tout interventionnisme», précise Michèle Girardet. «Il n'est pas question de chasse aux sorcières. Notre travail doit avancer comme une navigation subtile, la plus subtile possible, entre tolérance et vigilance.»

GP

A qui s'adresser?

Si vous rencontrez, dans votre vie privée ou dans votre activité à l'Etat, un problème de dérive sectaire ou de prosélytisme religieux, prenez contact avec Michèle Girardet, membre du groupe de travail intercantonal. Tél. 021/ 316 35 02.



Michèle Girardet, «Madame sectes» du canton de Vaud



L'Etat face aux dérives sectaires

(Suite de la page 4)

tions complexes trouver une solution loin de la médiatisation. «Paradoxalement, remarque Fabien Loi Zedda, l'absence d'une séparation radicale entre les Eglises et l'Etat a jusqu'à présent maintenu un état d'esprit propice aux consensus.»

«Les cours d'histoire biblique donnés dans les écoles sont d'ailleurs facultatifs, poursuit le secrétaire général du DIPC, et il est toujours possible aux parents de demander une dispense pour leurs enfants auprès des directeurs de collège. En outre, afin de permettre à l'élève de conserver des liens culturels et religieux avec sa communauté d'origine, un enseignement religieux, catholique ou musulman par exemple, peut être dispensé aux enfants concernés par l'institution religieuse de laquelle se réclament leurs parents. Des mesures sont prises s'il s'agit de mouvements religieux susceptibles d'être dangereux ou nuisibles au développement de ces jeunes.»

Comment distinguer entre religion et dérive sectaire

Hors du cadre scolaire, les enfants qui seraient mis en danger par les croyances de leur famille, sont pris en charge par le Service de protection de la jeunesse (SPJ).



Gilles Siono

Shafique Keshavjee, pasteur: «Une secte peut être manipulatrice, exclusiviste, totalitaire, aliénante...»

«Quand nous recevons une information allant dans ce sens, explique Jean Vallet, chef du SPJ, nous évaluons avec l'enseignant, un psychologue, voire un représentant de la secte, dans quelle mesure l'enfant est libre d'adhérer à la pratique de ses parents. Nous n'intervenons que s'il y est contraint. S'il est en danger, le juge de paix peut le retirer à la garde de ses parents.»

Ce qui inquiète particulièrement l'Etat, ce sont les agissements de certaines organisations qui, sous couvert de religion, portent atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit plus de dérive sectaire que de croyance. Sont

considérés comme dérives sectaires les actes illicites commis au nom ou sous couvert d'une croyance, quelle qu'elle soit.

«Notre société de consommation est superficielle; elle ne répond pas aux besoins profonds de la population», constate Fabien Loi Zedda. «La tentation est grande de suivre les recettes toutes faites que proposent certains groupes. Or, une vraie religion ne donne pas de réponses toutes faites.»

Le rôle des églises officielles

Les églises officielles du canton de Vaud prennent acte du fait que nous vivons dans une société pluraliste. Elles respectent la liberté de croyance, mais demeurent vigilantes face aux faux prophètes. Le pasteur vaudois Shafique Keshavjee est l'un des responsables du dialogue interconfessionnel. «Tout groupe religieux, observe-t-il, comporte des éléments d'ouverture et de fermeture aux autres. Selon ses enseignements fondateurs, son évolution et les circonstances historiques, sa composante «sectaire» est plus ou moins marquée.»

Deux définitions du mot «secte»

Le pasteur Keshavjee donne du terme «secte» une définition neutre et une définition critique. Selon la première, «une secte est un mouvement religieux suivant (du latin *sequer*, suivre) une voie spirituelle non-conformiste (car minoritaire), ou séparé (du latin *secare*, couper) d'un autre mouvement religieux, généralement par une volonté de restaurer une authenticité perdue, ou par l'accueil de «nouvelles révélations» non reconnues par le groupe majoritaire.»

Selon la définition critique, «une secte est un mouvement religieux dangereux à tendance manipulatrice, exclusiviste, totalitaire, aliénante et rentabiliste.» Par ailleurs, elle ne revêt pas forcément la forme d'un groupe organisé. Il peut s'agir d'une personne seule, qui exerce une fascination sur d'autres.

Au supermarché des religions

«Il est toujours dangereux de revendiquer la Vérité, car on risque de ne plus voir ses propres ténèbres», rappelle Shafique Keshavjee. «Faire partie d'une communauté signifie apprendre à vivre son indépendance. Or il n'existe pas de liberté d'entrée et de sortie chez les faux prophètes. Résister à la fascination qu'ils exercent exige un travail sur soi. Nous connaissons actuellement un vrai supermarché religieux. Tout est ouvert. La question est: «Comment choisir?» Là réside l'enjeu de l'éducation: elle doit développer notre capacité d'être critique.»

Geneviève Praplan



Fabien Loi Zedda, secrétaire général du département de l'instruction publique et des cultes: «Toute propagande en classe est interdite»



François Lavergnat

«Le témoignage des ex-adeptes est précieux»

Depuis dix ans, le Genevois François Lavergnat consacre son temps à la lutte contre les dérives sectaires. Avec sa femme, il anime le

Groupement de protection de la famille et de l'individu.

— Comment les organisations que vous combattez recrutent-elles leurs adeptes?

— Elles viennent chercher leurs victimes dans un moment de faiblesse qui peut être occasionnel, lié aux aléas de la vie, à des problèmes professionnels, la perte d'un être cher, etc. Elles cherchent les blessés de la vie, les êtres fragiles. Elles leur offrent tout un éventail de solutions pour résoudre leurs problèmes personnels, afin de les entraîner dans le groupe et de les «encadrer dans leur solitude».

Les méthodes de recrutement sont perverses. Certaines organisations parcourent les avis mortuaires, les publications de divorces ou d'accidents de la route. Certaines vont jusqu'à éprouver la Feuille officielle suisse du commerce pour repérer les personnes qui ont pris seules la décision de se mettre à leur compte et qui, par là, cherchent des appuis. Dans ce cas, l'organisation se présente sous le couvert d'une société écran, comme par exemple un bureau de consultant en entreprises, ce qui lui donne accès aux informations qu'elle pourra utiliser pour appâter sa victime.

Autre exemple: une organisation propose une méthode permettant de maigrir de quatre kilos par semaine. Elle cible ainsi les personnes souffrant d'un complexe physique, généralement lié à un problème affectif. D'autres appâtent leurs victimes en leur proposant le moyen de devenir millionnaire par la voyance, ou de vaincre un problème d'ordre sexuel, etc. La personne repérée remplira un questionnaire «confidentiel» pour mieux «personnaliser» son traitement.



François Lavergnat tient à jour sa documentation au bureau du GPFI, à Veyrier (GE)

De ce fait, elle dévoilera son point vulnérable, que l'organisation pourra exploiter lorsqu'elle aura en main ce fichier.

C'est ainsi que, personnellement, ayant répondu sous pseudonyme à une annonce, j'ai reçu dans ma case postale une offre du mouvement raëlien suisse!

Donc, se faire piéger par une telle organisation n'est pas une tare. C'est un accident. Raison pour laquelle il est important de témoigner.

— Considérez-vous toute secte comme dangereuse?

— Non. Le GPFI n'est pas une association «anti-sectes». Nous luttons contre les dérives sectaires qui violent les droits de l'homme et ne respectent pas la liberté de leurs adeptes. Nous combattons des organisations qui, derrière un masque religieux, sont en réalité des machines à broyer les idéaux humains, à détruire les familles et leurs victimes en les asservissant afin de mieux les exploiter financièrement.

— Comment reconnaître une secte «dérivante»?

Il faut exiger la transparence. Demander les statuts, les conditions d'adhésion. Exiger des garanties sur le plan financier. Si on vous fait des réponses évasives, c'est un indice.

— Peut-on se libérer quand on est victime d'une telle organisation?

Il y faut trois fois du courage. D'abord, pour vaincre la pression du groupe qui promet à l'adepte toutes sortes de malédictions s'il le quitte. Ensuite, pour vaincre la honte de s'être fait prendre au piège et renouer avec ses proches, en revenant sur des positions qui, parfois, ont été terriblement dures. Enfin, pour résister à la relance du groupe qui sera intense, jusqu'à harceler l'adepte nuit et jour, l'isoler, tenter de lui faire perdre son travail, afin qu'il soit à nouveau plongé dans sa solitude et réintègre l'organisation.

J'ajoute un courage qui, pour nous, est essentiel: celui de témoigner. Il faut que les ex-adeptes nous fassent savoir ce qu'ils ont vécu au sein de l'organisation, afin de dissuader d'autres personnes d'y adhérer.

Interview: GPr



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

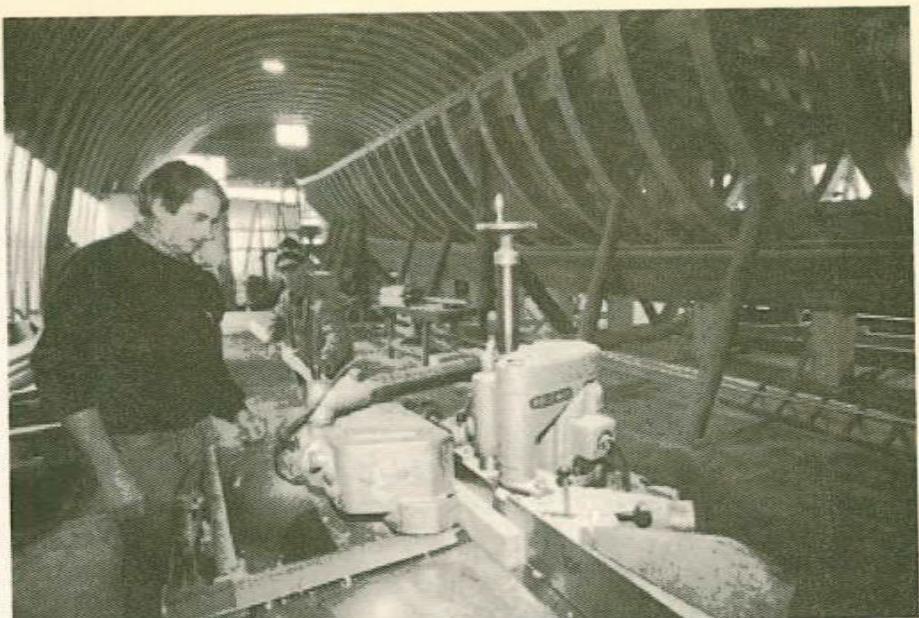
Réf.	Fonction	Description
7.958	Préposé aux poursuites et faillites B cl. 28-30 100%	<p>Activité : direction d'un office de poursuites et faillites.</p> <p>Indispensable : brevet de capacité de préposé aux poursuites et faillites avec pratique professionnelle de 15 ans. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.</p> <p>Lieu : Nyon</p>
7.962	Substitut B cl. 23-25 100%	<p>Activité : assiste et remplace le préposé dans la direction de l'office et l'exécution forcée.</p> <p>Indispensable : brevet de capacité de préposé aux poursuites et faillites avec pratique professionnelle de 8 ans. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.</p> <p>Lieu : Yverdon.</p>
FRD 959 FRD 960	Enseignant spécialisé 1 poste à 100%, l'autre à 50%	<p>Activité : au sein du Centre thérapeutique de la Violette, externat accueillant des enfants de 3 à 16 ans atteints d'autisme et de psychose déficitaire, activités d'enseignement, d'éducation et de cothérapie dans des groupes de psychothérapies d'enfants.</p> <p>Indispensable : pratique de l'enseignement spécialisé, expérience dans le domaine de la psychose déficitaire ou du handicap mental et aptitude à travailler en équipe interdisciplinaire.</p> <p>Lieu : Lausanne.</p> <p>Adresse : Fondation Renée Delafontaine, à l'att. de la Direction, rte de la Clochette 92, case postale 192 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne.</p>
7.957	Chauffeur PL cl. 9-11 100%	<p>Activité : très variée, vous effectuez les travaux d'entretien des routes nécessitant un permis poids lourds, vous conduisez des camions, des balayeuses, des cureuses et d'autres engins spéciaux. Vous êtes également prêt à prendre part à l'entretien des véhicules et à être intégré à un système de piquet, spécialement pendant la saison hivernale.</p> <p>Indispensable : pratique professionnelle de 3 ans min. comme chauffeur poids lourds. Habiter dans un rayon d'environ 12 km des hauts de Lausanne.</p> <p>Souhaité : connaissance éventuelle des engins de voirie.</p>
	Deuxième parution	
6.941	Employé d'adm. cl. 10-12 Employé principal d'adm., cl. 14-16 80% (ultér. 100%)	<p>Activité : votre sens de l'organisation, votre disponibilité et votre dynamisme seront mis à contribution pour gérer le secrétariat (correspondance et téléphones) d'une petite équipe pédagogique et de son directeur. Travaux variés et exigeants.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce. Excellente maîtrise de Word et Excel, rapidité d'exécution, orthographe impeccable. Bonne mémoire.</p> <p>Souhaité : goût pour la dactylographie et le traitement de texte.</p>
4.883	Cantonnier des routes cantonales (RC) cl. 8-10 100%	<p>Activité : en plein air, au sein d'une petite équipe vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal. Si vous avez le sens des responsabilités, de l'initiative et, idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil, alors vous êtes peut-être la personne que nous recherchons.</p> <p>Indispensable : vous devez être âgé de 20 ans au moins, être en excellente santé, avoir un permis de conduire et pour les étrangers, le permis C.</p> <p>Lieu : domicile imposé : Penthaz ou environs.</p>

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



Quand chômage et théâtre innovent main dans la main, tout le monde se retrouve sur le pont de *La Liberté*



Le chantier naval de *La Liberté*, une galère de 55 mètres qui voguera sur le Léman en l'an 2'000

ARC

*En rendant hommage à René Morax, le théâtre des Trois P'tits Tours à Morges propose un spectacle, du 23 avril au 9 mai, dans le chantier naval de *La Liberté*: comédiens, musiciens et chômeurs participent à cette grande fête.*

On l'apprenait par la presse à la fin du mois de septembre 1997: *La Liberté*, galère de 55 mètres en construction à Morges, servira de théâtre – le terme n'est pas trop fort – à la création d'un spectacle de Jacques Probst intitulé «Sur un rivage du Lac Léman» dès le 23 avril prochain.

Pour une fois, les comédiens amateurs du Théâtre des Trois P'tits Tours ne cantonnent pas leur talent et leur trac sur les planches, mais aussi sous les planches. Pour ne pas dire entre les planches, car leur art est bien vivant !

Dans l'esprit de René Morax

Bien vivant aussi l'esprit de René Morax, qui aurait 125 ans ce mois-ci, et dont les Trois P'tits Tours ont voulu s'inspirer non pas en rejouant l'une de ses pièces, mais en créant un spectacle qui réponde parfaitement à la modernité de ses aspirations d'alors.

Ainsi, le chantier de *La Liberté*, chaleureux et entièrement en bois, n'est pas sans rappeler la Grange sublime de Mézières. En commandant le texte à Jacques Probst, et la musique à Nicolaï Schlup et Popol Lavanchy, les Trois P'tits Tours ont accédé à un autre désir du Morgien, qui souhaitait que les auteurs et compositeurs contemporains puissent être souvent sollicités.

Morax défendait aussi la collaboration entre amateurs (au sens le plus noble du terme) et professionnels. De fait, les amateurs des Trois P'tits Tours sont rompus à cet exercice depuis 1994, grâce à leur partenariat avec les professionnels du Théâtre du Sentier. La mise en scène de «Sur un rivage du Lac Léman» est signée du grand professionnel Claude Thébert.

Par ailleurs, les 60 choristes amateurs de La Récréation seront soutenus par un orchestre de 10 musiciens professionnels.

Vie artistique et vie sociale

Enfin, René Morax avait à cœur que la vie artistique ne soit pas déconnectée de la vie sociale. Ce pari est gagné. Le spectacle créé sur le pont de *La Liberté* donne un coup de projecteur sur un projet social d'envergure qui procède à la fois du rêve et de la réalité. Cette galère, en effet, est celle de 300 chômeurs en fin de droit qui la fabriquent pièce par pièce grâce au soutien de l'Office du développement et de l'emploi (ex-OFIAMT) et du Conseil d'Etat.

En juin 2000, la plus grande galère du monde voguera sur le Léman. Son exploitation permettra de financer d'autres projets utopiques. En attendant, certains chômeurs «galériens» découvrent le théâtre. Et des amateurs de théâtre découvrent *La Liberté*.

Philippe Anhorn

«Sur un rivage du Lac Léman»

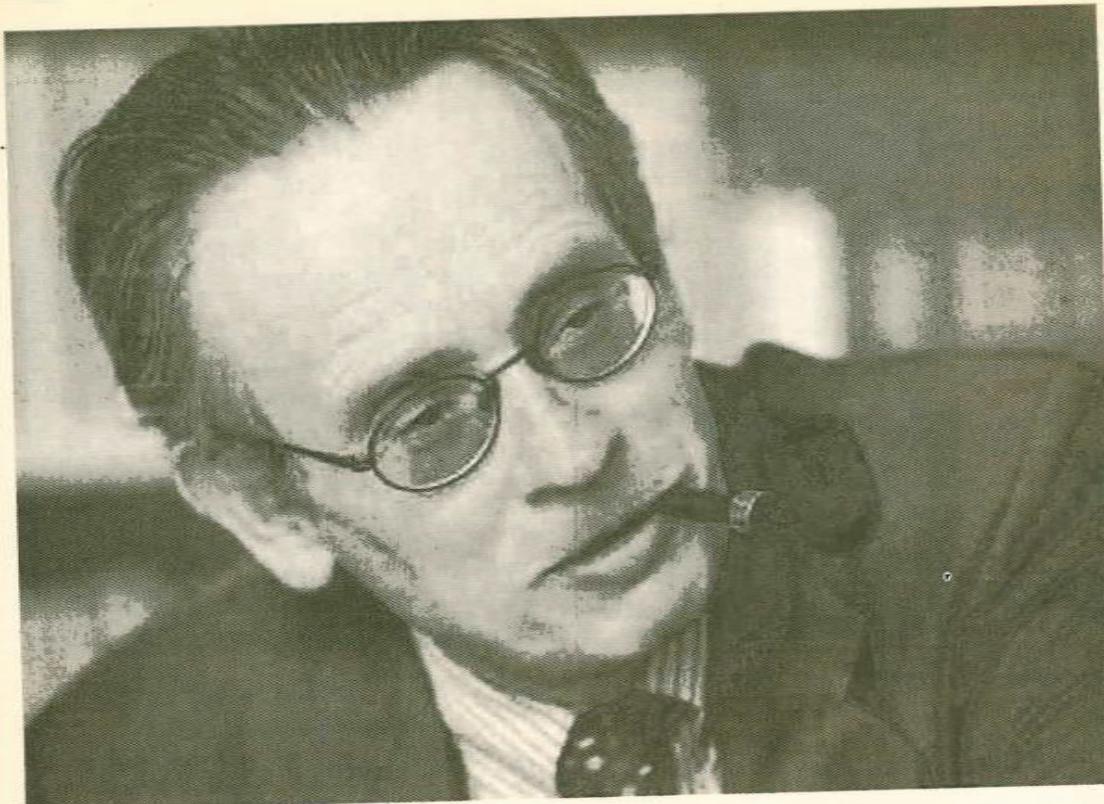
Un spectacle de Jacques Probst, créé par le Théâtre des Trois P'tits Tours. Mise en scène de Claude Thébert. Lumière et direction technique de Romain Rossel. Musique de Popol Lavanchy et Nicolaï Schlup.

Les 23, 24, 25 et 30 avril, et les 1er, 2, 7, 8 et 9 mai à 20 h 30 dans le chantier naval de la galère *La Liberté* à Morges.

Réservations et vente : Disques Paradiso 021/801 70 80 - Galère *La Liberté* 021/803 50 31



Trois comédiens en pleine répétition: de gauche à droite, Pierre Blanc, Gaston Thentz et Yvan Schwab



Francis Randin, pilote de l'informatique vaudoise

«Il ne faut pas brûler les étapes de raisonnement des individus, il faut dialoguer»: telle est la philosophie que le nouveau patron entend suivre dans les changements à venir

Grand fumeur de pipe, passionné de lecture, de grands espaces et bon nageur, Francis Randin, 50 ans, rappelle volontiers son parcours d'autodidacte: après un apprentissage d'employé de banque, des stages à l'étranger, et différentes activités dans le domaine bancaire, il reprend en 1985 le secteur informatique à la banque cantonale vaudoise. Six ans plus tard, il regroupe les services informatiques de trois banques cantonales - Vaud, Genève et Valais - en créant Unicible. Cette expérience le conduit à devenir consultant auprès du Département des finances, alors en pleine étude de la situation informatique de l'administration vaudoise. Et tout naturellement de s'intéresser au poste vacant à l'ancienne Direction de pilotage des systèmes informatiques, rebaptisée DPSI (Direction, pilotage et stratégie informatique).

— Pourquoi avoir accepté ce poste à hauts risques, et quelles sont vos premières impressions ?

— Je suis un aficionados de la politique, mais trop introverti pour en faire. Je me sens profondément vaudois, et le défi à relever, qui n'est pas une mince affaire, m'a stimulé. Après trois mois d'activité, je suis déçu en bien: les opportunités sont grandes, et j'ai trouvé en arrivant des professionnels motivés, avec de grandes compétences.

— Comparativement à d'autres administrations publiques et privées, quelle est votre appréciation de la situation à l'Etat de Vaud ?

— C'est la situation inverse que j'avais connue dans les banques cantonales où les applications centrales étaient de très bonne qualité, et celles des métiers souvent médiocres. A l'administration vaudoise, l'infor-

matique des métiers est de très haut niveau, et les applications transverses (salaire, impôts, comptabilité et contrôle de gestion) sont vulnérables. A mon avis, ce qui a porté le décret sur l'informatique dans le canton de Vaud, c'est l'affaire Buffat qui a voulu imposer sa cathédrale: les députés ont été effrayés par ce dérapage et ont perdu confiance.

— Vous dites que l'un des points forts de l'informatique vaudoise est son réseau de télécommunication: en quoi est-il particulièrement performant ?

— Ce réseau est en effet excellent car il recouvre la totalité du canton, il est fiable, et il permettra d'améliorer la communication avec les communes. Par exemple un boursier communal peut directement traiter les affaires courantes avec l'administration cantonale des impôts. Il y a aussi des innovations, tel que le câble lacustre qui permet au CHUV et aux Hospices universitaires genevois d'avoir une liaison très rapide. C'est en fait une nouvelle autoroute entre Vaud et Genève, aussi importante que celle construite en 1964.

— Les faiblesses relevées sont-elles préoccupantes ? A quelle échéance peut-on espérer une amélioration ?

— Par rapport aux grandes applications citées plus haut, oui la situation est préoccupante. Pour la fonction salaire, on prévoit de passer l'an 2'000 avec une nouvelle version du logiciel actuel (Zadig), puis de le remplacer. En ce qui concerne les impôts, le logiciel est de qualité, mais il devra être renouvelé pour passer à une taxation annuelle. Ce changement correspond à un besoin dans la population: dans la situation économique actuelle, le statut fiscal des gens change rapidement. Quant à la comptabilité, le logiciel utilisé actuellement (Procofiev) devrait permettre aux chefs de départements d'avoir des informations utiles sur le budget ou les dépenses sous une forme lisible. Enfin, le soutien aux postes de travail doit aussi s'améliorer: chacun est laissé à lui-même, et il faut développer une plate-forme pour la gestion bureautique. En cas de panne, les employés doivent pouvoir être rapidement soutenus.

— *Les changements proposés visent aussi à coordonner les systèmes et méthodes mis en place. Qu'est-ce à dire ?*

— Aujourd'hui, chaque service ou département choisit son matériel, sans trop se préoccuper s'il peut communiquer avec le voisin; chacun avec sa philosophie et sa méthode de travail propres. Par conséquent, il n'existe pas une image claire des postes de travail, les usagers ne peuvent pas se référer à une centrale en cas de panne. D'un point de vue économique, cela coûte cher: en admettant que 6'000 personnes perdent une heure par semaine avec ce type de problèmes, les coûts pour l'Etat s'élèvent à 24 millions de francs par année. Il est donc important de mettre en place un support informatique: un numéro «vert» où n'importe quel collaborateur peut poser son problème à un spécialiste qui se déplacera si nécessaire. Avant d'en arriver là, il faudra plusieurs années, car la gestion de ces pannes exige au préalable de réaliser toute une typologie des incidents.

— *Tous ces projets doivent encore être acceptés par le parlement ?*

— Comme Charles Favre, je suis d'avis qu'il faut partir du global pour passer au particulier: à partir de l'établissement d'un programme de législature, chaque service doit être capable de réaliser un plan de réalisations

tion, notamment au niveau informatique. Une autre étape importante, ce sont les missions: avant d'informatiser à tout va, il faut que les missions de l'Etat soient définies. Comme disait Pierre Dac, «Quand on ne sait pas où on va, on finit par être ailleurs».

— *Quelles seront les conséquences de ces changements pour les départements et les services ?*

— J'aimerais simplement que l'on réussisse à réaliser que l'informatique est un moyen et non une fin en soi. Qu'avant d'informatiser, il faut organiser et simplifier les tâches. Pour que la coordination de l'informatique marche bien, il faut faire le ménage dans les services: faire en sorte que les missions soient claires, les organigrammes et les structures bien définis et les processus organisationnels acceptés par tous.

— *Tout cela sera-t-il facile à faire passer ?*

— Non, ce sera très difficile. Les chefs de service ne seront sûrement pas prêts à changer leur fonctionnement d'un jour à l'autre, parce qu'un informaticien leur dit de faire autrement. Mais je pense pouvoir convaincre par la compétence, en posant les bonnes questions pour avoir les bonnes réponses, afin que les bonnes décisions puissent être prises. Je ne crois qu'à la persuasion et à la négociation. Il ne faut pas débarquer dans

les services comme des rouleaux compresseurs, mais patiemment expliquer, négocier, et ne pas avoir peur de prendre du temps.

— *Les organes de coordination et de contrôle mis sur pied (voir encadré) suffiront-ils à garantir un développement harmonieux de l'informatique ?*

— Ce n'est pas suffisant en soi, mais c'est comme les engrenages d'une machine: si l'un des pignons tourne dans le sens inverse, c'est toute la machine qui est grippée. Pour transmettre ce flux, il faut pouvoir compter sur certains pignons. Le Comité d'orientation stratégique par exemple doit montrer que l'administration cantonale vaudoise entame un dialogue avec le milieu universitaire, le monde politique vaudois et de l'industrie. Le Comité de validation informatique offre la possibilité à chaque département de s'exprimer, et de se prononcer sur les priorités proposées. Mais ce qui compte en définitive, c'est de retrouver un climat de confiance et de respect mutuel dans le travail. On a beaucoup critiqué l'administration vaudoise, en particulier son informatique, mais je peux vous dire que plusieurs entreprises privées ont perdu des millions dans ce domaine.

*Propos recueillis par
Dominique Guindani*

L'informatique à l'Etat de Vaud: points forts et faiblesses

Face aux inquiétudes émises par différents députés sur l'harmonisation et la sécurité de l'informatique, le Conseil d'Etat a réalisé un état des lieux de la situation. Une base de réflexion qui lui permet de dresser un bilan nuancé (rapport mars 1998):

• **Des points forts identifiés dans différents domaines:** le meilleur réseau cantonal de télécommunications; les échanges d'informations d'un service à l'autre («groupwares»); l'informatique des métiers (statistique, registre foncier, police par exemple); des systèmes compatibles intercantonaux (ex. services pénitentiaires, gestion des bibliothèques); la réforme du Centre informatique (CIEV) mise en place dès mi-97; et le contrôle financier des projets.

• **Quant aux faiblesses relevées, elles sont de plusieurs ordres:** la gestion des grandes applications touchant les salaires, les impôts, les poursuites et faillites; la diversité des systèmes et méthodes adoptées dans les départements et les services et la multiplicité des

projets; des lacunes en matière de sécurité; enfin, l'avenir du Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV) encore «convalescent».

Ce qui va changer

Le récent rapport du Conseil d'Etat, prochainement soumis au parlement, propose de nouvelles orientations stratégiques. La politique poursuivie consiste à coordonner et à standardiser les systèmes et méthodes mis en place (programmes, postes de travail, serveurs notamment). Ainsi qu'à consolider la sécurité du réseau de communication.

Au cœur de cette évolution, l'organe de **Direction, pilotage et stratégie informatique** (DPSI), créé en 1997 par le Département des finances, et dirigée par Francis Randin depuis trois mois. Sa dénomination cible ses missions principales: chapeauter le tout en garantissant cohérence, planification et suivi des projets.

Le DPSI pourra s'appuyer pour cela sur les compétences de deux groupes de travail, interne et externe à l'administration, à savoir:

• **Le Comité de validation informatique**, chargé d'évaluer l'adéquation entre les besoins départementaux et les nouvelles orientations informatiques. Il comptera 9 membres, dont un Conseiller d'Etat, 3 secrétaires généraux et 5 chefs de services.

• **Le Comité d'orientation stratégique pour l'informatique cantonale vaudoise** (COSIC), composé principalement de personnalités externes à l'administration: milieux académique et économique, administrations publiques et organismes partenaires.

Par ailleurs, l'ancienne **commission spéciale du Grand Conseil** devient **permanente**: son rôle ainsi renforcé lui permettra d'assurer le suivi des nouvelles orientations.

Le rapport «Orientations stratégiques de l'informatique» du Conseil d'Etat peut s'obtenir au secrétariat de la DPSI, tél. 021/ 316 25 51

L'analyse des missions de l'Etat, prélude à la fixation de priorités politiques

Quelles missions l'Etat doit-il prioritairement assumer? Lesquelles peut-il confier à d'autres instances? Quelles prestations pourraient être réduites ou supprimées? Avant de donner une réponse politique à ces questions, le Conseil d'Etat veut y voir plus clair.

L'assainissement des finances cantonales passe d'abord par une démarche politique, l'analyse des missions. Le Gouvernement déterminera ces prochains mois le degré de priorité de chacune des missions accomplies aujourd'hui. L'appui que le politique attend de l'administration dans cette opération a été présenté aux chefs de service le 1er avril.

L'évaluation des missions de l'Etat, une démarche politique

L'évaluation des missions consiste à redéfinir le rôle de l'Etat en réduisant ou en abandonnant des tâches non prioritaires pour pouvoir maintenir ou développer les missions considérées comme prioritaires par les élus. Le statut et le contenu de chaque mission finalement retenue sont de plus fixés sur la base d'une analyse portant sur quatre axes:

- 1) quelle est la compétence de l'Etat dans l'accomplissement de cette mission : planifier, subventionner, produire, arbitrer, rendre justice, ... ?
- 2) quelle est l'instance la plus adéquate pour son exécution : Confédération, canton, communes, régions, ... ?
- 3) comment la gérer de manière optimale si le canton en conserve l'exécution: gestion ordinaire, par contrat de prestations, privatisation, ... ?
- 4) comment font les autres cantons ? quels standards retiennent-ils ? quels moyens lui consacrent-ils ?

«Une activité doit d'abord avoir un nom reconnaissable de tous, exprimé dans le langage de l'entreprise. Elle doit faire l'objet d'une description aussi sèche et objective que possible : il s'agit de décrire un fait



réel, non un devrait faire ou un prétend faire ou un fera un jour...»

(P. Lorino, Le contrôle de gestion stratégique, la gestion par les activités, Dunod, Paris 1991, page 65)

L'administration fournit une aide à la décision

L'opération se veut rapide puisqu'elle devrait coïncider avec l'élaboration du programme gouvernemental prévu pour la fin de l'année. Dans l'intervalle, le Gouvernement doit pouvoir prendre les décisions en disposant d'abord d'un inventaire exhaustif de toutes les missions accomplies aujourd'hui. Ce travail revient aux chefs de service, qui procéderont ultérieurement à l'analyse permettant de fixer le contenu et le statut de chaque mission. Pour celle qui aura été classée en basse priorité, ils établiront un plan de retrait, voire d'abandon; pour les autres, ils proposeront au Conseil d'Etat

le mode d'exécution le plus efficace possible.

Cette philosophie de conduite fait porter la responsabilité du succès aux responsables politiques avec l'appui des cadres de l'administration.

Qui conduit l'opération

Pour coordonner l'opération, il a été décidé de constituer une délégation du Conseil d'Etat et de créer une cellule d'appui technique constituée du chancelier, de deux secrétaires généraux (prévoyance sociale et travaux publics), de trois chefs de service, (enseignement secondaire, agriculture et sécurité publique) et enfin de deux collaborateurs du Service des finances. Le département des Finances, qui a conçu la méthode, joue un rôle de conseil aux départements sur l'ensemble de la démarche.

L'esprit de la démarche

Cette démarche constitue une alternative aux coupes linéaires qui pénalisent aveuglément les rôles prioritaires de l'Etat. Elle instaure les prémisses d'une gestion par mission et par objectifs. Elle contribue à préciser les missions qui font l'objet d'études dans le cadre du projet de nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Elle achèvera l'opération DUPLO. Elle permet encore de déterminer quelles unités opérationnelles sont susceptibles d'adopter de nouvelles méthodes de gestion publique, comme le contrat de prestations, par exemple.

La démarche répond surtout à l'exigence croissante des citoyens qui veulent pouvoir identifier clairement le rôle et les activités de l'Etat, donc savoir pour quoi ils paient des impôts.

Francine Crettaz



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

Engagement d'un médiateur de l'Etat

Le Conseil d'Etat a précisé les conditions de la désignation d'un futur médiateur de l'Etat de Vaud. La personne engagée récemment par le DJPAM est au bénéfice d'un contrat à durée déterminée. Elle a pour mission de définir le profil de la fonction et le cahier des charges qui y sera attaché, de préparer le projet de loi à soumettre au Grand Conseil, ainsi que de traiter, à titre expérimental, les premières requêtes qui pourraient lui être adressées. Ces missions accomplies, le poste de médiateur sera mis au concours.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 59

Pollution au mercure à Yverdon-les-Bains: le mandat d'analyse institutionnelle est attribué

Le Conseil d'Etat a confié à la société Evaluanda à Genève le mandat d'analyse institutionnelle sur la manière dont a été gérée l'affaire de la pollution au mercure par l'usine de Bio-Dépollution à Yverdon-les-Bains. Il a fixé au 31 juillet 1998 le délai pour la remise du rapport final. Il ne s'agit pas d'une enquête administrative. La société Evaluanda est spécialisée dans les analyses des politiques publiques.

DTPAT, M. Daniel Schmutz, 021/316 70 01

DFIN

Département des finances

Nouvelles orientations stratégiques pour l'informatique de l'Etat

L'informatique de l'Etat de Vaud passera d'une structure hétérogène à une structure coordonnée. Le rôle du service d'état-major informatique, la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) est renforcé. Ces nouvelles orientations sont développées dans un rapport adopté le 25 mars 1998 par le Conseil d'Etat, en même temps que les réponses à diverses interventions parlementaires touchant l'informatique à l'Etat, des

députés Cohen-Dumahni, Recordon, Troillet et Marmillod. (lire pages 10 et 11)

Francis Randin, directeur de la DPSI, 021/316 25 77

Imposition du droit de mutation dans des circonstances particulières

Si le prix de vente d'un immeuble ne reflète pas la valeur du marché, les autorités de taxation peuvent prélever un droit de mutation sur une somme différente de celle mentionnée dans l'acte notarié. C'est le cas, par exemple, d'une vente entre proches, ou entre débiteur et créancier motivée par la mauvaise situation financière du vendeur. Les dispositions légales (art. 6 loi de 1963 sur le droit de mutation) prévoient ces circonstances particulières; en principe le droit de mutation est toutefois prélevé sur la base du prix fixé entre les parties. Ces informations sont contenues dans la réponse à l'interpellation du député Michel Mouquin.

Patrick Fuchs, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 79

DJPAM

Département de la justice, de la police et des affaires militaires

Revenu brut des jeux d'argent: le canton propose de prélever 50%

Le Conseil d'Etat propose de prélever 50% du revenu brut des jeux. C'est l'une des modifications qu'il souhaite introduire dans le cadre de la révision de la loi sur la police du commerce (18 novembre 1935). Actuellement, la loi autorise une perception limitée à 25%.

Anne-Lise Moullet, chef de la police du commerce, 021/316 46 16

Avant-projet de modification de la loi sur les auberges et débits de boissons

Le nombre de patentés d'établissements publics et semi-publics passe de 18 à 7; le cadre des heures d'exploitation est fixé dans la loi; les exploitants d'établissements de moins de 50 places peuvent être partiellement dispensés de l'examen de cafetier-restaurateur: ce sont là quelques-unes des modifications de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB du 11 décembre 1984) que le Conseil d'Etat soumet en consultation auprès des milieux concernés.

Anne-Lise Moullet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 16

DPSA

Département de la prévoyance sociale et des assurances

Pauvreté: Yverdon dans le train de la recherche nationale

Répondant à une motion du député Martial Gottraux sur les conséquences de la pauvreté

dans le canton, le Conseil d'Etat a présenté un rapport énumérant les conséquences directes et dérivées de ce fléau. Le rapport met également en évidence les lacunes d'information sur ce thème et propose différents moyens de les pallier, notamment en participant à une recherche du Fonds national qui livrera ses premiers résultats fin 1999.

Philippe Bieler, chef du DPSA, 021/316 50 01

Protection civile (PCi): liquidation du solde d'un crédit

Le Conseil d'Etat soumettra prochainement au Grand Conseil un décret libérant le solde d'un crédit de 3,3 millions accordé en 1994. Le solde, soit fr. 1'045'837.-, permettra à l'Etat de financer la part cantonale à verser aux communes qui ont réalisé des constructions PCi.

Michel Buttin, Service de la protection civile, 021/316 51 00

Placement dans une institution fribourgeoise: mise au point

Au député Laurent Baillif, qui s'étonnait de ce que le Département de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA) effectue des placements dans une institution fribourgeoise, le Conseil d'Etat a précisé que le Service de prévoyance et d'aide sociales n'a jamais placé directement de pensionnaires dans cette institution, mais qu'il a effectivement contribué au financement des séjours de cinq personnes. Ces financements de séjours ont été consentis sous réserve qu'aucun fait grave ne soit découvert au sujet de l'institution concernée. Les rapports effectués à ce jour par les services sociaux s'avèrent positifs.

Françoise Favez, Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 16

DTPAT

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Programme Energie 2000 dans le canton

Interpellé par le député Adrien Streit sur les mesures prises pour atteindre les objectifs du programme Energie 2000 dans le canton, le Conseil d'Etat précise les trois grands axes de sa politique, soit le plan directeur cantonal, l'information faite dans les écoles et auprès du grand public, la promotion et le soutien de projets de diversification énergétique. Grâce à ces moyens, les objectifs d'Energie 2000 seront soit partiellement atteints (stabilisation de la consommation d'énergies fossiles, atténuation de la demande en électricité) soit entièrement réalisés (apport accru des énergies renouvelables).

Charly Cornu, délégué à l'énergie, 021/316 70 17

Aide financière pour le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry (AOMC)

Le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil, lors de la session de juin 1998, d'approuver la 6^{me} convention d'améliorations techniques concernant l'acquisition de deux automotrices et la

(Suite page 14)



réalisation de la 2^{ème} étape du block de ligne pour l'AOMC. Le montant des travaux à réaliser s'élève à 17'428'000 francs. Les investissements sont répartis entre l'AOMC, la Confédération, le canton du Valais et le canton de Vaud. Ce dernier assume 21,2% des investissements des collectivités publiques, soit un montant de 3'222'000 francs, dont 75,5% à la charge de l'Etat et 24,5% à la charge des communes concernées.

Service des transports et du tourisme, 021 / 316 73 73

Aide financière pour le chemin de fer Bex-Villars-Bretaye (BVB)

En juin 1998, le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil de l'autoriser à signer la 6^{ème} convention d'améliorations techniques en faveur du BVB. Elle porte sur l'acquisition de trois automotrices dont la commande sera regroupée avec celles de l'AOMC; ce matériel remplacera six anciennes motrices datant de 1940-1945. Le montant total de la convention est de 18 millions de francs, répartis entre la Confédération (5'814'000 frs) et le Canton de Vaud (Etat : 9'384'000 frs et communes concernées : 2'802'000 frs).

Service des transports et du tourisme, 021 / 316 73 73

Correction de la route cantonale entre Le Mont-sur-Lausanne et Cugy

Pour améliorer la sécurité des usagers de la route, des cyclistes et des piétons entre Le Mont-sur-Lausanne et Cugy, le Conseil d'Etat va demander au Grand Conseil un crédit de 4'210'000 francs. Les travaux comprennent la construction d'un trottoir, l'aménagement de deux bandes cyclables, la création de présélections pour accéder à la zone des Budrons et la pose de feux au carrefour d'Etavez.

Service des routes et des autoroutes, 021 / 316 71 30

Classification des routes cantonales

Le Conseil d'Etat a adopté le nouveau règlement sur la classification des routes cantonales qui remplace celui du 17 juillet 1996.

Ce document répertorie et décrit les routes principales et secondaires dont l'Etat a la responsabilité. Il a été modifié afin de tenir compte des changements intervenus suite au transfert aux communes d'un certain nombre de tronçons routiers.

Service des routes et des autoroutes, 021 / 316 71 30

Nocivité de l'amiante et assainissement des locaux qui en contiennent

En réponse à la question de la députée Monique Mischler sur la nocivité de l'amiante, le Conseil d'Etat rappelle que le canton n'a pas de législation spécifique en matière d'amiante; c'est le droit fédéral qui s'applique. Depuis le 1^{er} janvier 1995, les produits contenant de l'amiante sont interdits, mais aucun délai légal n'a été fixé pour assainir les locaux dans lesquels se trouve de l'amiante. Le gouvernement donne également

des précisions sur les mesures prises dans les bâtiments dont l'Etat est propriétaire.

Service des bâtiments, 021 / 316 73 16

DISP

Département de l'intérieur et de la santé publique

Accélération de la procédure de naturalisation

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification de la loi cantonale sur le droit de cité, visant à accélérer et à faciliter la procédure ordinaire de naturalisation. Par le transfert des compétences du Grand Conseil au Conseil d'Etat, les candidats pourraient gagner de trois à huit mois sur la durée de la procédure. Ils attendent actuellement deux ans et demi depuis l'introduction de la procédure jusqu'à l'obtention du passeport suisse. Ce délai serait abrégé dans la mesure où il ne dépendrait plus du rythme des sessions du Grand Conseil.

Le projet prévoit également l'abaissement de 16 à 11 ans pour le dépôt d'une demande de naturalisation individuelle, d'une part en raison de l'abaissement de l'âge de la majorité, d'autre part pour permettre aux jeunes de s'inscrire dans les écoles requérant la nationalité suisse.

Olivier Mayor, chef du Service de l'intérieur, 021 / 316 40 80

Estivage en 1998 : mesures concernant les chèvres

Dans sa dernière séance le Conseil d'Etat a fixé les mesures particulières sur l'estivage 1998. Les modifications par rapport à 1997 concernent les caprins qui doivent être reconnus indemnes d'AEC et identifiés pour être conduits à l'alpage. D'autre part quatre nouveaux pâturages sont soumis à la vaccination obligatoire des bovins suite à des cas de charbon l'an dernier.

Les éventuels signes d'épidiootie sont à signaler au vétérinaire cantonal.

Service vétérinaire, 021 / 316 38 70

DAIC

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

Crédit à la consommation : le canton de Vaud favorable à une protection renforcée

Le Conseil d'Etat a pris position sur le projet de révision partielle de la loi fédérale du 8 octobre 1993 sur le crédit à la consommation (LCC), mis en consultation par le Département fédéral de justice et police. Il salue la volonté politique de regrouper toutes les dispositions dans une seule et même loi et d'uniformiser le droit sur tout le territoire helvétique. Il signale qu'il souhaiterait voir la protection encore étendue dans les domaines du leasing, de la publicité, du taux d'intérêt maximum et de l'examen de sovabilité.

Anne-Claude Chatton, secrétariat général DAIC, 021 / 316 60 08

Daniel Schmutz, dix-sept ans après...

Au Conseil d'Etat depuis 1981, Daniel Schmutz est un des rares magistrats à avoir dirigé trois départements (finances, prévoyance sociale et travaux publics). Interview en guise d'adieu à la fonction publique.

— Quel bilan tirez-vous de vos dix-sept années au gouvernement ?

— Ce fut une période passionnante et chargée. J'ai vécu des mutations politiques importantes, en prise directe avec les événements. Mon bilan personnel se réfère aux actions et projets que j'ai réalisés, dont les plus importants sont la régionalisation de l'action sociale, la révision de loi sur l'assurance-maladie, la politique familiale, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et le métro nord-est.

J'ai été marqué par les changements de dernière législature dus à la crise économique et politique. Les événements touchant des membres du Conseil d'Etat (le départ de Pierre-François Veillon, la maladie de Jacques Martin et l'éviction de Jean Jacques Schwaab) m'ont profondément marqués sur le plan humain.

— Qu'est-ce qui a le plus changé entre le moment où vous êtes entré au Conseil d'Etat et maintenant ?

— La force du parti radical et l'état des finances ! Plus sérieusement, c'est la situation économique du canton et de la Suisse qui a le plus changé, même si en 1982-83 il y avait eu une déprime économique. Les modifications structurelles de l'économie vaudoise ont fait naître un sentiment de crainte dans la population, un manque de confiance dans l'avenir et dans les autorités.





Le Conseiller d'Etat Daniel Schmutz, lors d'une fête de fin d'année du DPSA en 1989. Il a été la casquette des postiers pour saluer à sa manière la nomination de Jean-Noël Rey à la direction des PTT, alors qu'il était lui-même candidat.

— Vous avez parlé du «doute institutionnel qui nous saisit aujourd'hui», dans votre dernier discours au Grand Conseil. Connaissez-vous des remèdes à ce doute ?

— Ils sont d'abord psychologiques. C'est aux politiques eux-mêmes à renforcer la confiance de la population. Pour cela, ils doivent avoir foi dans les valeurs essentielles de l'action politique et la défense de l'institution étatique. Ils doivent continuer à faire un discours fort sur les priorités essentielles. Mais il faut aussi faire preuve de souplesse dans les domaines qui nécessitent des changements. Il faut combattre les conservatismes et les résistances au changement, qu'ils soient le fait de la droite ou de la gauche.

— Comment voyez-vous l'avenir du canton ?

— Je suis optimiste de nature. Je pense donc que les turbulences vont se résorber dans un cadre que j'espère dynamique, et non passiste. Par ailleurs, je souhaite que ce canton et ce pays trouvent ancrage dans l'Europe. Voilà un projet fort qui nous projetterait dans l'avenir.

— Vous êtes reconnu comme un homme d'Etat. Qu'est-ce qui vous caractérise ?

— J'ai essayé de faire une politique de service, d'être fidèle à certains principes éthiques, de défendre mes idéaux politiques, de résister aux pressions et de garder une certaine liberté d'action.

Il faut combattre les conservatismes, qu'ils soient le fait de la droite ou de la gauche

d'une politique moderne de gestion du personnel. Il faut plus de souplesse dans l'application du statut, dans les possibilités de partage du travail (job sharing) et de formation, dans le choix des horaires, etc. Il faut aussi clarifier les relations hiérarchiques. Mais sans sacrifier la question des salaires.

Du tac au tac

— Votre «virus» pour la politique est-il toujours bien vivant ?

— Oui, pour les débats essentiels qui ne sont pas de pure politique politique !

— En politique internationale, qu'est-ce qui retient le plus votre attention ?

— La lente construction européenne et l'isolement progressif de la Suisse, qui m'inquiète particulièrement.

— Votre plus grand plaisir en quittant le Grand Conseil ?

— Eviter un énième débat sur le budget.

— Et votre plus grand regret ?

— M'éloigner d'un réseau fort d'amis.

— Votre plus grand plaisir en quittant le Conseil d'Etat ?

— Diminuer la pression.

— Et votre plus grand regret ?

— Ne plus être au centre nerveux d'un certain nombre de décisions.

— Le plus beau moment de votre carrière ?

— J'ai l'impression que c'est un tout.

— Le pire moment ?

— Le printemps 1996 avec la crise financière et le départ de Pierre-François Veillon.

— Que pensez-vous des quotas pour favoriser l'entrée des femmes en politique ?

— Je crois plus à la promotion des candidatures féminines, à l'exemple donné par les femmes engagées en politique et au développement de la solidarité des femmes entre elles. La promotion des femmes ne se décrète pas. Les mentalités doivent évoluer.

— Que ferez-vous le 21 avril et les jours qui suivent ?

— Je partirai en voyage quelques jours, puis je terminerai des affaires en cours – on n'arrête pas d'un coup ! Le véritable changement de cap se produira cet été. Je pourrai alors me reposer. Ensuite j'ai quelques projets dont certains sont déjà en cours : la présidence des Retraites populaires, de l'hôpital multisite de la Riviera, de la Société des chanteurs vaudois et le comité d'organisation de la Fête des Vignerons. J'aurai aussi du temps pour la lecture, les voyages, la culture et ma famille.

Propos recueillis par Jacqueline Decurnex

Les romanciers du réel au festival de Nyon



Portrait d'un jeune beur dans le film *Petit frère* d'Antoine Carrard, projeté lors des séances spéciales pour les écoles.

Pour la quatrième année consécutive, le festival «Visions du Réel» présente les couleurs du cinéma documentaire dans ses meilleures expressions: du journal intime aux grands témoignages, des voyages aventurieux aux portraits de personnalités insoupçonnées.

Parmi un millier de films reçus, 81 sélectionnés répartis dans six sections: la Compétition internationale, les Regards neufs (premières œuvres), les Incontournables, l'Etat des lieux, les Séances spéciales, les Grands reportages.

L'ambition des organisateurs est de persuader que ce cinéma du réel peut intéresser, concerner, satisfaire de très nombreux spectateurs et spectatrices. Une fête du cinéma qui se veut donc largement ouverte au public.

Pour les écoles

Cette année encore, des projections spéciales sont organisées pour les écoles: plusieurs films présentés aux élèves, du mardi au ven-

dredi, à 8h30 et 10h30. Au programme, trois films drôles, graves, propres à nourrir des discussions:

- *Allez Vervins*, du réalisateur français Thierry Dupety: un match de football dont le sujet central est en bordure de terrain. Jeunes et ainés, chômeurs et P.D.G. encouragent leur équipe en 32ème de finale contre Auxerre. Dans une région en partie sinistrée par le manque d'emploi, ces supporters se fédèrent, s'animent et font corps avec leur *Vervins*.

- *Petit frère*, réalisé par Antoine Carrard, brosse le portrait d'un jeune beur qui fait son retour sur le ring après une longue absence due à la mort tragique de son petit frère.

- *Trains du plaisir*, d'Henri Storck, où les gros, les grands, les rondes défilent en maillots rayés: les enfants batifolent, les jeunes femmes se prélassent... et Monsieur l'Agent veille.

Jean Perret

Festival international du cinéma documentaire de Nyon, du 20 au 26 avril 1998. Tél. 022/361.60.60.

Projections du mardi 21 au dimanche 26 à 8h30, 12h30, 14h15, 19h15, 20h30. Pour l'inscription des classes, s'adresser dès que possible au numéro susmentionné. Libre accès pour les enseignants auxquels il est proposé un encadrement pédagogique, et Frs 5.— par élève.

Musique

Cathédrale de Lausanne.

Concert de Vendredi Saint. Orchestre de Chambre de Lausanne. Dir. Jesus Lopez-Cobos, organiste Jean-Christophe Geiser. Au programme : J.S. Bach : *Passacaille et thème fugué en ut mineur BWV 582* et J. Haydn : *Les Sept dernières paroles du Christ sur la Croix* (1786) (version originale pour orchestre de chambre). Vendredi 10 avril, 17h.

Concert de Pâques. Jean-Christophe Geiser, organiste de la cathédrale. Au programme : J.S. Bach : *Toccata, adagio et fugue en ut majeur BWV 564*, et *Choral «O Lamm Gottes unschuldig» BWV 656*; F. Liszt : *Choral «Nun Danket alle Gott» et Fantaisie et fugue sur le Choral «Ad nos, ad salutarem undam»*. Dimanche 12 avril, 17h.

Eglise de Saint-François, Lausanne.

Mina Balissat, organiste. Oeuvres de A. Schönberg, L. Berio, Z. Bujarski, M. Kagel, K. Huber et F. Furrer-Münch. Mardi 14 avril, 20h30.

Théâtre

Grange de Dorigny. *La Reine Deirdre*.

Pièce de René Zahnd, mise en scène de Domenico Carli. Musique de Sylvie Courvoisier.

Du mardi 21 avril au dimanche 3 mai (ma, me et je 19h; ven et sa 20h30; di 17h).

Expositions

Galerie de Ballens. *Kurt von Ballmoos*

Peintres et aquarelles.

Du 14 mars au 3 mai (ma à di: 14h30-19h).

Conférences

Institution de l'Espérance, Etoy.

Colloque sur *Le protestantisme inspirateur de projets en éducation spécialisée*. Vendredi 24 avril, 9h30 à 16h30.

Hôpital de Cery, Prilly. Journée d'étude sur *La médiation familiale dans le nouveau droit du divorce*.

Jeudi 23 avril, 9h15 à 16h30.

La Longerai, Morges. Colloque organisé par la Commission cantonale «Maltraitance et handicap»: *Ethique et handicap. De l'illusion des discours à la confusion des pratiques*. Mercredi 22 avril, 8h à 18h.